



snalc

de l'école au supérieur

► Communiqué de presse

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC_national

L'EPS

À L'ÂGE DE GLACE !

La décision prise par le gouvernement de suspendre les cours d'EPS en intérieur sur tout le territoire à partir du 18 janvier frappe de stupeur les enseignants.

Pour le **SNALC**, il s'agit d'une décision difficile à l'égard d'une profession déjà épuisée par des efforts d'adaptation successifs, très différents selon les périodes, qui les amènent à réinventer chaque jour leur métier : en distanciel par des supports informatiques pour mobiliser les élèves puis en présentiel en remaniant les activités, les contenus pour respecter les règles de brassage et de distanciation.

Pour le **SNALC**, cette obligation d'enseignement en extérieur va engendrer d'importants problèmes, d'autant plus que le ministère n'a pas travaillé à l'anticiper avec la profession. Des solutions d'allègement des effectifs, des pratiques peu intenses, avec masques et au chaud auraient pu être envisagées.

Des établissements ne possèdent pas d'installations de plein air, notamment ceux de centre-ville. Par ailleurs les stades, plateaux et autres espaces ouverts, quand ils existent, ne seront pas suffisants pour accueillir en même temps toutes les classes partageant les mêmes créneaux horaires. La situation est encore plus critique quand primaire et secondaire partagent les mêmes installations.

D'autre part nous sommes en pleine période hivernale. Le froid, la pluie, le gel, les surfaces glissantes, détrempées, peuvent être de sérieuses contre-indications à la pratique.

Enfin, s'il est sain de chercher à maintenir l'activité physique des élèves, il faut aussi penser à la très forte démotivation, contraire aux finalités de la discipline, que la répétition d'activités identiques, très réduites, dans de telles conditions, va engendrer.

Le **SNALC** alerte sur ces difficultés et les risques d'une stricte application de cette directive. Puisque l'EPS doit s'effectuer en extérieur elle ne peut pas non plus se pratiquer dans n'importe quelles conditions. Ces conditions devront être appréciées avec bon sens par tout à chacun et bienveillance à l'égard des enseignants et des élèves. Le **SNALC** soutiendra tous les collègues qui pourraient se retrouver confrontés à des situations difficiles, impossibles ou dangereuses. L'institution doit aussi assumer ce choix qui relève de son entière responsabilité et proposer des solutions adaptées.

Paris, le 15 janvier 2021

Contact : Laurent BONNIN, secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS, eps@snalc.fr

SNALC. De l'école au supérieur